



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8 - Voie communale n° 211 - Dénomination en Chemin du Fief l'Abbé

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

**D8 - Voie communale n° 211 -
Dénomination en Chemin du Fief l'Abbé****Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

La voie communale n° 211, encadrée par la rue de Véron (desservant le lieu-dit Fief Bel-Air) et la route de Saintes (desservant le lieu-dit Fief l'Abbé), mesure 742 mètres et est principalement entourée de terres agricoles.

Cette voie se situe en zone AUx du Plan Local de l'Urbanisme, zone destinée à l'extension à court ou moyen terme de l'urbanisation impérativement sous forme d'opérations d'aménagement industriel et commercial.

Actuellement, deux sites industriels sont implantés en début de voirie et le groupe Michel s'apprête à créer son site logistique.

Afin de faciliter l'adressage des structures présentes et futures, il est proposé de nommer cette voie communale en chemin du Fief l'Abbé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- nommer la voie communale n° 211 en chemin du Fief l'Abbé ;
- d'autoriser Madame la Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.